

Résumé

Dans le présent essai, l'auteur étudie la récente transformation du système canadien d'enregistrement des électeurs, en vertu de laquelle le recensement périodique (naguère effectué avant chaque élection) a fait place à l'établissement d'une liste permanente des électeurs. L'auteur examine ensuite les effets que cette modification entraîne dans le déroulement des élections au Canada. La création du Registre national des électeurs, malgré le peu d'intérêt qu'il a suscité jusqu'ici, mérite un examen approfondi. Il s'agit de formuler ici un cadre d'analyse, en vue d'un rapport à paraître ultérieurement sous l'égide de l'IRPP.

Deux aspects de la question appellent une analyse particulièrement systématique. Premièrement, il convient d'étudier les circonstances qui ont entraîné le remplacement — plutôt brusque — du système de recensement électoral par celui de la liste permanente des électeurs. Il y a lieu, deuxièmement, de porter un regard critique sur les effets de ce changement : de s'interroger sur le fonctionnement du nouveau Registre national, sur les forces et les faiblesses que sa pratique a révélées, sur les problèmes qu'il a résolus et sur ceux qu'il a fait naître — aussi bien en lui-même que par rapport au procédé de recensement jusque-là en vigueur.

Pour mieux comprendre les raisons qui ont milité en faveur du nouveau régime, arrêtons-nous aux questions suivantes :

- La justification du changement : Au cours de l'étude du nouveau système, quels avantages et quels inconvénients lui a-t-on reconnus par rapport à l'ancien, et comment cette perception a-t-elle évolué ?
- Le contexte politique : Dans quelle mesure la nouvelle conception du rôle gouvernemental et l'insistance sur l'amenuisement de ce rôle au cours des années 1990 influencèrent-elles cette réforme ?
- Les facteurs et les acteurs du changement : Certaines institutions et certaines personnes ont-elles joué un rôle clé dans la promotion du changement ? Dans quelle mesure Élections Canada et en particulier Jean-Pierre Kingsley, directeur général de cet organisme, ont-ils favorisé l'adoption du changement ?

Dans la définition d'un cadre d'analyse qui permette de juger l'efficacité du Registre national, l'auteur relève plusieurs critères d'évaluation :

- Universalité, précision et coût : Tout système d'enregistrement des électeurs suppose des compromis entre ces divers éléments – qui deviennent autant de critères incontournables dans l'évaluation du Registre national.

- Procédure d'inscription initiale et procédure d'inscription ultérieure : Quelle responsabilité le gouvernement assume-t-il quant à l'inscription des électeurs ? Quels efforts déploie-t-il pour assurer la révision de la liste au cours d'une campagne électorale ?
- Secret et confidentialité : L'inscription des électeurs au Registre fournit à Élections Canada des renseignements confidentiels sur les citoyens. Il convient donc de se demander qui aura accès à ces renseignements et quel usage sera fait de ceux-ci.
- Effets sur le processus électoral : L'existence du Registre réduit le temps nécessaire à l'administration des élections et permet ainsi d'abrégier la durée des campagnes électorales. Il convient donc d'évaluer les avantages et les coûts inhérents à de tels changements.
- Effets sur la participation au scrutin : Deux questions se posent ici. La première concerne l'effet possible du nouveau mode d'enregistrement sur le niveau d'ensemble de la participation au scrutin et sur le calcul de cette participation. La deuxième question concerne l'inégalité que l'on pourrait observer dans la participation au scrutin, si la procédure d'inscription au Registre compromet la participation de certains segments de l'électorat.

Dans une brève postface, l'auteur reconnaît que l'élection fédérale du 27 novembre 2000 nous fournira une bonne occasion d'évaluer l'efficacité du Registre national des électeurs.